



DAUPHINS DE CHATELLERAULT

Association Sportive Civile, sans but lucratif
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Membre de la Fédération Française de Natation F.F.N.

REGLEMENT NATATION SAISON 2019-2020

(16 Septembre 2019 à fin juin 2020)

LES DIFFERENTES ACTIVITES PROPOSEES

- **Eveil (à partir de 5 ans) : groupe de 6 enfants maximum :**
Appréhender l'eau, se déplacer dans l'eau, sauter, aller chercher un objet au fond de l'eau
- **Apprentissage (à partir de 6 ans) : groupe de 8 enfants : apprentissage de la brasse**
Stage Apprentissage brasse, en 12 séances (3 séances par semaine pendant 4 semaines ou 2 séances par semaine pendant 6 semaines)
Stage Apprentissage : Possibilité de continuer sur le perfectionnement en payant 45 euros de plus.
- **Perfectionnement 1 :** apprentissage des 4 nages, des différents plongeurs
- **Perfectionnement 2 :** approfondissement des 4 nages, des différents plongeurs
- **Compétition**
- **Loisir : approfondissement des nages**
- **Maitres : loisir et compétition**
- **Aquagym**

TARIFS :

	NATATION	du 16 sept au 30 juin	ADHESION	PARTICIPATION LICENCES
ENFANTS	EVEIL	A L'année	155 €	15 € (facultatif)
	ECOLE DE NATATION	A L'année	155 €	15 € (facultatif)
		stage 12 séances		110 €
	PERFECTIONNEMENT	A L'année	155 €	15 € (facultatif)
	LOISIR	A L'année	155 €	15 € (facultatif)
	COMPETITION	A L'année	155 €	15 € (obligatoire)
ADULTES	LOISIR	A L'année	155 €	15 € (facultatif)
	COMPETITION	A L'année	155 €	15 € (obligatoire)
	MERCREDI MATIN UNIQUEMENT	A L'année	110 €	15 € (facultatif)
AQUAGYM	LUNDI	A L'année sauf vacances scolaires + 2 séances natation	165 €	
	MERCREDI	A L'année + 2 séances natation	178 €	

Tarif dégressif famille (sauf pour les stages) :

- 1ère adhésion : tarif plein
- 2ème adhésion d'une même famille : tarif plein -10€
- 3ème adhésion et + d'une même famille : tarif plein - 20€

Acceptation des chèques dédic

Acceptation coupons sport

Acceptation chèques vacances ANCV
Possibilité de payer en 3 fois par chèque (encaissement des chèques le 5 ou le 28 du mois)

HORAIRES :

En fonction du niveau : voir planning ou à définir avec l'entraîneur

Une période d'essai d'une semaine est autorisée. Au-delà, L'inscription est obligatoire.

POUR LES ENFANTS MINEURS :

L'enfant doit se présenter au bord du bassin, 10 minutes avant l'heure prévue de l'entraînement, en tenue de bain.

Les parents doivent vérifier, toute l'année, que l'entraînement a bien lieu (présence des entraîneurs) :

la responsabilité du Club et de l'entraîneur se limitant strictement aux activités sportives. L'entraîneur est responsable de l'enfant à partir de son arrivée au bord du bassin jusqu'à son départ aux vestiaires : **les parents doivent récupérer leur enfant dès la fin du cours.**

Les parents sont responsables de leurs enfants dans les vestiaires.

ACCES :

Accès au bassin par l'arrière de la piscine à côté du parc rue de L'abbé Lalanne.

Le Club a à disposition des vestiaires communs : 2 réservées aux filles, 2 pour les garçons. Il est strictement interdit aux adhérents, aux parents, frères ou sœurs de pénétrer dans un vestiaire du sexe opposé. Des cabines individuelles (qui servent aussi pour les handicapés) sont à disposition.

SECURITE/COMPORTEMENT :

Le port du bonnet de bain est obligatoire. Il est fortement conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur : bijoux, argent, portable,....

Il ne faut rien laisser dans le vestiaire : tout doit être mis dans un grand sac qui sera déposé sur le bord du bassin et repris en fin d'entraînement, les chaussures doivent être mises dans un sac par mesure d'hygiène.

Il est interdit de filmer ou de prendre des photos dans le vestiaire sous peine de sanction (voire d'exclusion du Club).

A des fins éducatives, de savoir-être et de bonne conduite, l'entraîneur peut à tout moment sanctionner votre enfant s'il manque de respect à celui-ci ou à toute autre personne présente dans l'enceinte de la piscine (il attendra sur le bord de la piscine).

Les entraîneurs et les dirigeants essaient au mieux de contribuer à l'épanouissement de votre enfant à travers une activité conviviale, ludique et sportive. Ils doivent être respectés.

COMPETITIONS

Si l'enfant est inscrit à une compétition, il se doit d'être présent ou d'avertir l'entraîneur ou les dirigeants dans les meilleurs délais. En cas de forfait non justifié, les parents devront payer les sommes engagées par le club.

Les parents s'engagent à amener leur enfant à la compétition ou au lieu de rendez-vous fixé (en général, sur la place devant la piscine).

A défaut d'officiels, le club se réserve le droit de ne pas participer à la compétition.

Le bonnet du club est obligatoire en compétition (6€).

Selon la compétition, une participation financière pourra être demandée pour les engagements, les repas ou les nuitées.

AQUAGYM

Accès au bassin par l'entrée principale de la piscine. L'entraîneur vous attend devant l'accueil (Rendez-vous ¼ d'heure avant la séance), et vous accompagne jusqu'aux vestiaires individuels qui sont mis à disposition. Prévoir une pièce d'un euro ou un jeton pour déposer ses effets personnels dans un casier.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Le club a une assurance légale en Responsabilité Civile ne couvrant que les dommages causés par ses membres tiers.

Le nageur doit avoir une assurance légale en Responsabilité Civile garantissant son propre préjudice en cas d'accident causé par lui-même et le concernant.

INFORMATIONS SUR LA VIE DU CLUB

-  Site internet : <http://dauphinschatellerault.clubeo.com>
-  Facebook : **Dauphins De Chatellerault**
-  Affiches côté bassin sportif (convocations compétitions)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

 Catherine SENE, Présidente du Club : 05 49 93 32 17 (après 20 heures)

E-mail : catherine.sene@orange.fr

 Romain SIMON, entraîneur : 06 26 43 06 83